Accusé de réception en préfecture 001-210102810-20240712-D20241107086-DE Date de télétransmission : 12/07/2024 Date de réception préfecture : 12/07/2024

D 2024 11 07 086

100

100

155

E 101

100

157

翻

100 100

883

回回

196

100

問

1501

匾

100

199

103

磁

199 #5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

11 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents: O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, G. MASRARI

Absents excusés: W. DELAVENNE, V. KRYK, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

Absents: M. GRENIER

Procurations: W. DELAVENNE à C. BIOLAY, A. BOUSSER à M-C. ROCH, L. JACQUEMET à J-O. RABOT, P. GUINOT à M. GIRIAT, H. GRANGE à S. MANFRINI, J. DIZERENS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER, A. NEUSSER à G. MASRARI, V. KRYK à J. DAZIN

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

2. Finances - Suppression tarification des salles communales aux associations

A- MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES POUR LES ASSOCIATIONS

Vu la délibération D2022 25 07 073 du 25 juillet 2022 relative au tarif des salles communales,

Vu l'avis de la commission sports du 17 juin 2024,

Considérant qu'il convient de valoriser les mises à disposition de salles aux associations, sans grever leur budget, il est proposé au conseil municipal de supprimer la tarification aux associations, et ce à compter du 1^{er} septembre 2024.

L'occupation annuelle des salles communales par les associations fait l'objet d'une convention précisant les jours, les horaires et les conditions d'utilisation des salles.

La mise à disposition annuelle des infrastructures communales aux associations se fait à titre gracieux. Par ailleurs, cette mise à disposition est valorisée par une subvention sous forme d'avantage en nature appelée : contribution volontaire en nature.

Sur demande formulée auprès du service des sports pour les associations sportives et auprès du service des relations aux usagers pour toutes autres associations, les activités peuvent être maintenues pendant les vacances scolaires, y compris estivales, aux jours et horaires habituels, si les salles ne sont pas louées à des particuliers et pas nécessaires au fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Les associations présentent sur la commune d'Ornex peuvent bénéficier de la gratuité 1 fois par an.

La salle plurivalente de l'école Arc-En-Ciel ne possède pas de cuisine.

IMPRIM'VERT

Les associations ornésiennes peuvent bénéficier gratuitement, une fois par an, sous réserve de disponibilité, de la mise à disposition de la salle Arc-en-Ciel les samedis après-midi et dimanches dans le cadre de leur activité. A partir de la deuxième demande, le tarif de 50 € sera appliqué

Cautions demandées pour les salles René Lavergne et la salle Arc-en-Ciel :

Caution nettoyage = 300 €
 Caution salle et clés = 500 €

器器

20

器

165

201

503

553

M

E5

La caution ne sera pas demandée aux associations ornésiennes qui utilisent leur droit de gratuité.

B- LOCATION DE LA SALLE RENE LAVERGNE AUX PARTICULIERS, AUX ASSOCIATIONS ET AUX SYNDICS

Les tarifs restent inchangés et sont les suivants :

	Carries Fille Being Laber, and a Comparent of Septembre 2024 VARIABLE (Follows and colored and another)												
		COMMUN	HORS COMMUNE										
	Particulier s	Association s	But Iucratif	Syndic s pros	Particulie rs	Associatio ns	But lucratif	Syndi cs					
								pros					
AVEC cuisine	372€	149€	605 €	Х	638€	418€	979 €	Х					
SANS cuisine	275€	110€	451€	300 €	506 €	330 €	781€	506€					

шш					nita Section II	(1) 7 (1) 1 () () () () () ()			
8 8		SEMAINE	(birks are	ie, du lunc	las jeudi holi	ls)			
100 500	COMMUNE				HORS COMMUNE				
20 10	Particuliers	Associations	But lucratif	Syndics pros	Particuliers	Associations	But lucratif	Syndic s pros	
AVEC cuisine	143 €	77 €	275 €	165 €	220€	187€	495 €	275€	
SANS cuisine	88€	55€	220€	110€	165 €	132 €	440 €	220	

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DIT** que les associations bénéficie à titre gratuit de la mise à disposition des salles communales pour leurs activités hebdomadaires.
- **APPROUVE** à compter du 1^{er} septembre 2024 les tarifs des locations des salles municipales tels que proposés dans les tableaux ci-dessus.



La secrétaire de séance, C. BIOLAY

50

13

200

100

100

100

183

Fait à Ornex, le 12 juillet 2024

Le Maire,

O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 16 ruillet 2021e Affiché le : 16 ruillet 2021e

Olivier GUICHARD

Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mod. 540330 - 04/22 Fabréque Entreprise labellisée